Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022, soit 0,183 € ht le caractère.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics
Procédure adaptée

manche habitat

Acquisition de quatre véhicules pour les besoins de Manche Habitat en 2023

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Coordonnées de l'acheteur : Manche Habitat, 5, rue Émile-Enault, BP 50440, 50010 Saint-Lô cedex. Tél. 02 33 75 53 00. Fax 02.33.05.81.30.
Courriel : service.marches@manche-habitat.fr
Profil acheteur : https://manche-habitat.achatpublic.com
Renseignements administratifs : Mme Patricia Lefèvre.
Renseignements techniques : Mme Sabrina Anne.
Mode de passation : procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.
Objet de l'opération :
Affaire : acquisition de quatre véhicules pour les besoins de Manche Habitat en 2023.
Lots :
Lot 1 : acquisition de trois véhicules citadine essence.
Lot 2 : acquisition d'un véhicule type utilitaire 5 places essences.
Les candidats pourront soumissionner pour un, plusieurs ou la totalité des lots.
Les variantes sont autorisées.
Délai d'exécution envisagé :
Date de livraison : au plus tard le jeudi 30 novembre 2023.
Modalités d'obtention des documents de la consultation : l'intégralité des documents de la consultation est téléchargeable sur le profil acheteur de Manche Habitat : https://manche-habitat.achatpublic.com
Modalités de remise des plis : uniquement par voie dématérialisée sur le profil acheteur de Manche Habitat : https://manche-habitat.achatpublic.com La signature électronique est facultative. Se référer au règlement de consultation pour toute autre précision.
Date limite de dépôt des plis : jeudi 4 mai 2023 à 11 h 00.
Justifications et pièces à produire : la liste des pièces à produire est indiquée dans le règlement de la consultation.
Critères de sélection des candidatures : au travers son dossier de candidature, le candidat devra attester de son aptitude à exercer l'activité professionnelle et, que sa capacité économique et financière et que ses capacités techniques et professionnelles sont en adéquation avec le(s) lot(s) demandé(s).
Date d'envoi du présent avis : vendredi 7 avril 2023.

La Rance AL
Groupe ActionLogement

Démolition bâtiments, Les Serres à Dinard

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

La Rance lance une consultation pour la démolition de plusieurs bâtiments, "Les Serres" à Dinard (35800).
Le dossier de consultation est disponible sur : http://www.marchessecurises.fr et chez Duplitech à Saint-Malo.
Date limite de remise des offres : mercredi10 mai 2023, 12 h 00.

La Rance AL
Groupe ActionLogement

Remplacement SSI, résidence "du Château", Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

La Rance lance une consultation pour le remplacement du SSI à la résidence du Château à Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine (35400).
Le dossier de consultation est disponible sur http://www.marches-securises.fr et chez Duplitech à Saint-Malo.
Date limite de remise des offres : lundi 15 mai 2023 - 12 h 00.

Marchés publics
Procédure formalisée

SHEMA

Travaux d'espaces verts de la seconde phase des aménagements de la Zac du Mesnil sur les communes de Montivilliers et Épouville

PROCÉDURE FORMALISÉE

Pouvoir adjudicateur : Shema, 81, rue Claude-Lévi-Strauss, 76620 La Havre.
Objet : travaux d'espaces verts de la seconde phase des aménagements de la Zac du Mesnil sur les communes de Montivilliers et Épouville.
Type de marché : marché de travaux d'espaces verts.
Le dossier de consultation peut être retiré sur https://shema.e-marchespublics.com
Date limite des dépôts des offres : 12 mai 2023.

Le commissaire-priseur

En France, 440 commissaires-priseurs sont à votre disposition, répartis sur tout le territoire.

L'ordonnance du 2 novembre 1945 régit la profession. Certains des statuts et des attributions des commissaires-priseurs remontent à l'époque d'Henri II.

Après un examen comportant un volet juridique et un volet artistique, le commissaire-priseur est nommé par un arrêté du Ministère de la Justice et prête serment.

Le commissaire-priseur est un officier ministériel mandaté pour organiser et diriger les ventes publiques en France. Il est l'arbitre entre le vendeur et l'acheteur.

A travers les ventes publiques, le commissaire-priseur bénéficie d'une expérience quotidienne et sans cesse réactualisée du marché de l'Art.

Le commissaire-priseur ne peut se livrer à des actes de commerce. Il ne peut donc ni vendre, ni acheter pour son propre compte.

Le commissaire-priseur offre aux vendeurs et aux acheteurs une garantie trentenaire.

Le commissaire-priseur est également un conseiller et un arbitre pour les familles lors de partage.

Vie des sociétés

In Extenso Experts-Comptables

ETS GAUTHIER

Société par actions simplifiée
Au capital de 150 000 euros
Siège social : 24, rue du Vieux-Moulin
50400 GRANVILLE
309 123 636 RCS Coutances

AVIS

Avis est donné que par décisions de l'associé unique du 3 avril 2023, la société JFL Financière ayant son siège sis 11, avenue de la Mazure, 50810 La Barre-de-Semilly a été nommée présidente pour une durée illimitée en remplacement de M. Pascal Gauthier et que le mandat de directrice générale de Mme Florence Gauthier a pris fin.

Pour avis
Le Président.

In Extenso Experts-Comptables

JOSSEAUME NÉGOCE

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : La Marche Montigny
50540 ISIGNY-LE-BUAT
830 881 466 RCS Coutances

OBJET, SIÈGE ET DÉNOMINATION

Par décisions du 17 mars 2023, l'associé unique a décidé de :
- remplacer la dénomination sociale par " Transport Josseaume et Négoce",
- étendre l'objet social aux activités de transport de marchandises, location de véhicules avec ou sans chauffeur, transport agricole et Commissionnaire de transport
- transférer le siège social au 36, route de Saint-Hilaire-Montigny, 50540 Isigny-le-Buat, à compter du 17 mars 2023,

et modifier en conséquence les articles 2, 3 et 4 des statuts.
Mention sera portée au RCS de Coutances.

tgs FRANCE

HNIS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 361 000 euros
Siège social : 6, rue de la Crespellière
Gourfaleur
50750 BOURGVALLÉES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29 mars 2023 à Bourgvallées, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : HNIS.
Siège social : 6, rue de la Crespellière, Gourfaleur, 50750 Bourgvallées.
Objet social : l'acquisition, la souscription, l'apport, la gestion et l'administration des titres de toutes sociétés ; La prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés, leur contrôle et leur gestion ; La gestion de trésorerie de sociétés ; La fourniture de services administratifs, comptables, financiers et commerciaux à ses filiales ; L'animation et la conduite de la politique de groupe.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 2 361 000 euros.
Gérance : Jean-François Niobey demeurant 6, rue de la Crespellière, Gourfaleur, 50750 Bourgvallées, a été nommé gérant. Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Coutances.

Pour avis
La Gérance.

CHEVALIER PATRIMOINE

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 30 mars 2023, à Bréhal.
Dénomination : La Belle Pierre Rénov.
Forme : société par actions simplifiée.
Siège social : 34, rue de Pontsarcos, 50290 Bréhal.
Objet : toute activité de maîtrise d'oeuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, ordonnancement, pilotage, coordination de travaux tout corps d'état et accompagnement à la réalisation de travaux de toutes nature portant sur des immeubles ou droits réels immobiliers, notamment les opérations afférentes à leur construction, leur rénovation énergétique ou non, leur réhabilitation totale ou non, leur gestion et plus largement leur mise en valeur.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 100 euros divisé en 100 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : cessions soumises à agrément dans les conditions statutaires.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Chevalier Patrimoine Sasu, 34, rue de Pontsarcos, 50290 Bréhal immatriculée au RCS Coutances sous le numéro 881 695 761.
Représentant permanent : M. Maxime Chevalier.
La société sera immatriculée au RCS Coutances.

Pour avis.

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

SOLITUDES - DIFFICULTÉS
DÉCOURAGEMENT
Quand ça va mal !
SOS-AMITIÉ
est là pour vous écouter
(24 heures sur 24)

RENNES	02 99 59 71 71
NANTES	02 40 04 04 04
CAEN	02 31 44 89 89
LE MANS	02 43 84 84 84
ANGERS	02 41 86 98 98
BREST	02 98 46 46 46

Vie pratique

Le salarié a le droit de critiquer

Tout salarié, même s'il est cadre, a le droit d'exprimer devant ses collègues et même publiquement, dans l'entreprise et en dehors, son désaccord avec la direction, pourvu qu'il le fasse avec mesure.
Seuls les abus injurieux, diffamatoires ou excessifs, sont interdits, a rappelé la Cour de cassation dans plusieurs arrêts récents.
Dans l'un d'eux, elle annule la sanction d'un cadre qui, lors d'une réunion de travail, devant l'ensemble de ses collègues, avait déclaré contester les choix de la direction et refuser d'accompagner celle-ci dans leur mise en œuvre.
L'expression d'un désaccord est une faute, disait son patron, car un cadre est censé fédérer les salariés et soutenir la politique de l'entreprise. Mais un tel désaccord peut être exprimé publiquement pourvu qu'il n'y ait pas d'abus dans l'expression, ont rectifié les juges.
Dans un autre arrêt, la Cour annule la sanction d'un salarié qui s'était exprimé lors d'une réunion pourtant consacrée à l'expression directe et collective des salariés.
L'intéressé critiquait les méthodes de son chef de service, l'organisation et sa surcharge de travail. C'est une faute, disait la direction, car il s'agit d'un désaveu public d'un supérieur qui a d'ailleurs été affecté moralement. C'est donc un acte d'insubordination, un dénigrement.
Mais dans le droit d'expression directe et collective, les opinions émises ne peuvent justifier une sanction, a rectifié la Cour.
Dans un troisième arrêt, la Cour juge encore injustifiée la condamnation du délégué syndical d'une association qui avait alerté l'autorité de tutelle sur les projets de sa direction. Un représentant du personnel représente le personnel auprès de la direction et non auprès du public, plaidait son patron qui voyait également une faute dans la dénonciation auprès d'une autorité titulaire d'un pouvoir de sanction.
Cette attitude ne justifie pas une sanction, a répondu la Cour, puisqu'il n'y a pas eu d'abus dans l'expression et que la mauvaise foi n'est pas démontrée.
(Cass. Soc, 28.9.2022, H 20-21.499 et M 21-14.814 et 21.9.2022, P 21-13.045)

Avis administratifs

RÉGION NORMANDIE

Renouvellement de la charte du Parc naturel régional Normandie-Maine

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du président du Conseil régional de Normandie n° A-23-ENV-I, en date du 3 avril 2023 il sera procédé à l'organisation d'une enquête publique relative au renouvellement de la charte du Parc naturel régional Normandie-Maine en application des dispositions de l'article L.333-1 du Code de l'environnement, du mardi 2 mai à 10h00 au vendredi 9 juin à 17h00.
Le projet de Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine détermine pour le territoire du Parc naturel régional et ce pour une durée de 15 ans les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en oeuvre. Elle traduit la volonté des signataires de travailler solidairement pour assurer une gestion cohérente, durable et concertée du développement de leur territoire.
L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers. Elle est organisée conformément au Code de l'environnement, et notamment de ses articles L.123-1 et suivants, R.123-4 et suivants, L.333-1 et suivants et R.333-1 et suivants.
Cette enquête se déroule sur les communes du périmètre du projet de Parc naturel régional Normandie-Maine suivantes :
- département de la Manche : Barenton, Ger, Mortain-Bocage, Saint-Cyr-du-Bailleul, Saint-Georges-de-Rouelley,
- département de la Mayenne : Ambrières-les-Vallées, Boulay-les-Ifs, Champfrémont, Couptrain, Gesvres, Le Pas, Lassay-les-Châteaux, Le Housseau-Brétignolles, Lignières-Orgères, Neuilly-le-Vendin, Pré-en-Pail-Saint-Samson, Ravigny, Rennes-en-Grenouilles, Saint-Calais-du-Désert, Saint-Cyr-en-Pail, Saint-Pierre-des-Nids, Sainte-Marie-du-Bois, Thubœuf, Villepail, Vimarlin-sur-Orthe,
- département de l'Orne : Aunay-les-Bois, Avrilly, Bagnoles-de-l'Orne-Normandie, Beauvain, Boischampré, Boitron, Bursard, Carrouges, Céaucé, Chahains, Champsecret, Ciral, Colombiers, Coulonges-sur-Sarthe, Cuissai, Domfront-en-Poiraie, Dompierre, Ecouves, Essay, Francheville, Gandelain, Hauterive, Héloup, Joué-du-Bois, Juvigny-Val-d'Andaine, La Bellière, La Chapelle-près-Sées, La Chaux, La Coulonche, La Ferrière-aux-étangs, La Ferrière-Bechet, La Ferrière-Bochard, La Ferté-Macé, La Lande-de-Goult, La Motte-Fouquet, La Roche-Mabile, Lalacelle, Laleu, Larré, Le Bouillon, Le Cercueil, Le Champ-de-la-Pierre, Le Ménil-Broût, Le Ménil-Scelleur, Les Monts-d'Andaine, Les Ventes-de-Bourse, Lonlay-l'Abbaye, L'Orée-d'Ecouves, Magny-le-Désert, Mantilly, Marchemaisons, Méhoudin, Ménil-Erreux, Mieuxcé, Mortrée, Neauphe-sous-Essai, Neuilly-le-Bisson, Pacé, Passais Villages, Perrou, Rives-d'Andaine, Rouperroux, Saint-Aubin-d'Appenai, Saint-Bômer-les-Forges, Saint-Brice-en-Passais, Saint-Céneri-le-Gérei, Saint-Denis-sur-Sarthon, Saint-Ellier-les-Bois, Sainte-Marguerite-de-Carrouges, Sainte-Marie-la-Robert, Saint-Fraimbault, Saint-Gervais-du-Perron, Saint-Gilles-des-Marais, Saint-Julien-sur-Sarthe, Saint-Léger-sur-Sarthe, Saint-Mars-d'Egrenne, Saint-Martin-des-Landes, Saint-Martin-d'Algulllon, Saint-Nicolas-des-Bois, Saint-Ouen-le-Brisoult, Saint-Patrice-du-Désert, Saint-Roch-sur-Egrenne, Saint-Sauveur-de-Carrouges, Sées, Tanville, Tessé-Froulay, Torchamp, Rânes, La Mêle-sur-Sarthe,
- département de la Sarthe : Aillères-Beauvoir, Ancinnes, Assé-le-Boisne, Bourg-le-Roi, Chenay, Crissé, Douillet-le-Joly, Le Grez, Les Aulneaux, Livet-en-Saosnois, Louzes, Mont-Saint-Jean, Moulins-le-Carbonnel, Neufchâtel-en-Saosnois, Pezé-le-Robert, Roussé-Vaasé, Saint-Georges-le-Gaultier, Saint-Léonard-des-Bois, Saint-Longis, Saint-Paul-le-Gaultier, Saint-Rémy-de-Sillé, Saint-Rémy-du-Val, Sillé-le-Guillaume, Sougé-le-Ganelon, Vilaines-la-Carelle, Villeneuve-en-Perseigne.
Le siège de l'enquête publique, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée, est fixé à la Maison du Parc naturel régional Normandie-Maine, sis Le Chapitre, CS 80005, 61320 Carrouges cedex.
La commission d'enquête, désignée par le tribunal administratif de Caen en date du 10 février 2023, est composée des membres suivants M. Marcel Vasselin (président), M. Jean-Claude Thomas et M. Gérard Fuseau (titulaires).
Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables aux enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement. La liste des pièces constitutives du dossier est détaillée dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête.
Conformément à l'article R.123-12 du Code de l'environnement, les maires de chacune des communes du territoire ont été informés des adresses des sites internet où l'intégralité du dossier soumis à enquête publique peut être téléchargé. En complément, et à la demande expresse de ces communes, un exemplaire du dossier peut être adressé sous format numérique.
Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :
Dans le registre dématérialisé ouvert à cet effet à l'adresse :
https://www.registre-numerique.fr/pnr-normandie-maine du mardi 2 mai 2023 à 10h00 au vendredi 9 juin à 17h00. Ces observations pourront être consultées par toute personne sur tout poste informatique à partir du site internet du registre dématérialisé également accessible à partir des sites internet :
- du Conseil Régional de Normandie (https://www.normandie.fr/parcs-naturels-regionaux#enquete),
- du Conseil Régional des Pays de la Loire (https://www.paysdelaloire.fr/pnr-normandie-maine),
- du Parc naturel régional Normandie-Maine (https://www.parc-naturel-normandie-maine.fr/enquete-publique.html).
Par courrier adressé à «M. le Président de la Commission d'enquête du Projet de charte révisée du Parc naturel régional Normandie-Maine» sis Le Chapitre, CS 80005, 61320 Carrouges cedex, du mardi 2 mai à 10h00 au vendredi 9 juin à 17h00 (cachet de la Poste faisant foi) ou par voie numérique à l'adresse :
pnr-normandie-maine@mail.registre-numerique.fr
Au siège de l'enquête publique à la Maison du Parc naturel régional Normandie-Maine, sis Le Chapitre, CS 80005, 61320 Carrouges cedex, où seront mis à disposition du public un dossier d'enquête publique et un registre d'enquête en version papier, sur feuillets non mobiles coté et paraphés par un membre de la commission d'enquête mais également un poste informatique permettant l'accès au dossier d'enquête en version numérique et au registre dématérialisé.
Dans les lieux, jours et horaires ci-dessous où seront mis à disposition du public un dossier d'enquête publique et un registre, tous deux en version papier :
Maison du Parc naturel régional Normandie-Maine, Le Chapitre, 61320 Carrouges, jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au dimanche de 10h00 à 18h00, permanences :
- mardi 2 mai 2023 : 10h00 à 13h00,
- samedi 27 mai 2023 : 14h00 à 17h00,
- vendredi 9 juin 2023 : 14h00 à 17h00,

Mairie de Mortain-Bocage, rue du XIIe-Arrondissement, BP 7, Mortain, 50140 Mortain-Bocage, jours et horaires d'ouverture au public : lundi et vendredi de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 18h00, du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 / 13h30 à 16h30, permanences :
- mardi 9 mai 2023 : 9h00 à 12h00,
- mercredi 31 mai 2023 : 8h30 à 11h30.

Mairie de Passais, 2, place des Justes Passais la Conception, 61360 Passais-Villages, jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h00 / 14h00 à 16h30, permanences :
- mardi 9 mai 2023 : 14h00 à 17h00,
- vendredi 2 juin 2023 : 14h00 à 17h00.

Mairie de Domfront-en-Poiraie, place de la Roirie, BP 59, Domfront, 61700 Domfront-en-Poiraie, jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h45 à 12h30 / 13h30 à 16h45, le vendredi de 8h45 à 12h00 / 13h30 à 16h45, permanences :
- mardi 23 mai 2023 : 13h30 à 16h30,
- vendredi 2 juin 2023 : 9h00 à 12h00.

Mairie de La Ferté-Macé, place de la République, 61600 La Ferté-Macé, jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00.
Mairie de Bagnoles-de-l'Orne-Normandie, Château Hôtel de Ville Ali. Alata Monnet, 61140 Bagnoles-de-l'Orne, jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 / 14h00 à 17h00, les 1er samedi du mois de 9h00 à 12h30, permanences :
- mercredi 24 mai 2023 : 9h30 à 12h30,
- mercredi 31 mai 2023 : 14h00 à 17h00.

Mairie de Sées, place du Général-de-Gaulle, BP 36, 61500 Sées, jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h30, le samedi de 9h00 à 12h00, permanences :
- mercredi 17 mai 2023 : 14h00 à 17h00,
- samedi 3 juin 2023 : 9h00 à 12h00.

Mairie de La Mêle-sur-Sarthe, 21, rue de Libcany, 61170 La Mêle-sur-Sarthe, jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au mercredi de 8h30 à 12h15, le jeudi de 8h30 à 12h15 / 17h00 à 19h00, le vendredi de 9h00 à 12h15, permanences :
- jeudi 25 mai 2023 : 9h00 à 12h00,
- mardi 6 juin 2023 : 9h00 à 12h00.

Mairie de Lassay-les-Châteaux, 18, place du 8-Mai-1945, BP 18B, 53110 Lassay-les-Châteaux, jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h00, le jeudi de 8h30 à 12h00, les 1er et 3e samedi du mois de 8h30 à 12h00.
Mairie d'Ambrières-les-Vallées, 6, place du Château, 53300 Ambrières-les-Vallées, jours et horaires d'ouverture au public : le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h45 à 12h00 / 13h30 à 17h00, permanences :
- vendredi 5 mai 2023 : 14h00 à 17h00,
- mardi 30 mai 2023 : 14h00 à 17h00.

Mairie de Pré-en-Pail-Saint-Samson, 2, place de la République Pré en Palle, 53140 Pré-en-Pail-Saint-Samson, jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 / 15h00 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.
Mairie de Saint-Pierre-des-Nids, 21, rue du Dr-Poirier, 53370 Saint-Pierre-des-Nids, jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00 / 15h00 à 17h00, le jeudi de 15h00 à 18h00, permanences :
- lundi 15 mai 2023 : 9h00 à 12h00,
- jeudi 1er juin 2023 : 15h00 à 18h00.

Mairie de Sougé-le-Ganelon, 4, place de l'Église, 72130 Sougé-le-Ganelon, jours et horaires d'ouverture au public : lundi et jeudi de 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00, mardi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00.
Mairie de Sillé-le-Guillaume, place de la Résistance, BP 41, 72140 Sillé-le-Guillaume, jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au mercredi de 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 / 13h30 à 16h30, permanences :
- lundi 15 mai 2023 : 14 h 30 à 17 h 30,
- jeudi 1er juin 2023 : 9 h 30 à 12 h 30.

Mairie de Villeneuve-en-Perseigne, 16, rue de la Forêt-de-Perseigne. La Fresnaye-sur-Chédouet, 72600 Villeneuve-en-Perseigne, jours et horaires d'ouverture au public : lundi de 9h00 à 12h00, mardi de 9h00 à 12h00 / 13h00 à 18h00, mercredi de 9h00 à 12h00 / 13h00 à 17h30, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 / 13h00 à 17h00, permanences :
- jeudi 25 mai 2023 : 14h00 à 17h00,
- mardi 6 juin 2023 : 14h00 à 17h00.

Mairie de Neufchâtel-en-Saosnois, 3, place Maxime-Boisseau, 72600 Neufchâtel-en-Saosnois, jours et horaires d'ouverture au public : lundi de 14h00 à 17h00, mardi et mercredi de 14h00 à 18h00, jeudi de 9h00 à 12h00,

Au moins un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public afin de présenter le dossier et de recevoir les observations du public sur le projet de Charte du Parc aux jours et horaires ci-dessus.
En vue de permettre leur lecture par le public, les observations adressées par courrier postal ou par voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par un membre de la commission d'enquête seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête ainsi qu'au registre dématérialisé dans les meilleurs délais. Par ailleurs, pour une information complète du public, les observations reçues sur les registres papier dans les différents lieux d'enquête seront annexées au registre dématérialisé dans les meilleurs délais.
Toutes informations sur cette enquête peuvent être obtenues auprès de la Région Normandie à l'adresse suivante : Abbaye-aux-Dames, place Reine-Mathilde, CS 50523, 14035 Caen cedex 1, par mail à l'adresse :
pnr-normandie-maine@mail.registre-numerique.fr ou par téléphone au 02 31 06 96 25.

dimanche ouest france
1 journal - 4 cahiers

MARCHÉS PUBLICS :
AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !!

LACENTRALEDESMARCHÉS.COM
Votre prochain marché est ici

1 SEUL SITE
POUR COLLECTER LES ANNONCES
ET LES CAHIERS DES CHARGES